



# **La Campagne des villes européennes durables**

**Documents clés  
1994-2000**

Ce livret présente une compilation de documents clés convenus lors de la première (Aalborg), la deuxième (Lisbonne) et la troisième (Hanovre) conférences européennes sur les villes européennes durables qui ont eu lieu dans le cadre de la Campagne des Villes européennes durables.

**Si votre autorité locale ou régionale ne participe pas encore à cette Campagne, elle peut cependant la joindre en signant la charte d'Aalborg. Afin de signer la charte, veuillez utiliser le formulaire de participation se trouvant ci-joint.**

Ces documents clés ainsi que les conclusions des quatre Conférences Régionales qui se sont tenues à Turku, Sofia, Séville et La Haye en 1998 et 1999 peuvent aussi être chargés de notre page web «Campaign Interactive» : <http://www.sustainable-cities.org/keydocs.html>

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**La Campagne des villes européennes durables**  
Rue de Trèves/Trierstraat 49-51, Boîte 3  
B - 1040 Bruxelles  
Tel : + 32 2 230 53 51  
Fax : + 32 2 230 88 50  
E-mail: [campaign.office@skynet.be](mailto:campaign.office@skynet.be)  
Internet: <http://www.sustainable-cities.org>



## **Table des matières**

***Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg)..... 3***

***Le plan d'action de Lisbonne: de la Charte à la pratique..... 8***

***L'Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXIe siècle ..... 12***

# CHARTRE DES VILLES EUROPEENNES POUR LA DURABILITE (CHARTRE D'AALBORG)



*(adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994)*

*La Charte d'Aalborg a été approuvée par les participants lors de la conférence européenne sur les villes durables, qui a eu lieu à Aalborg, au Danemark, du 24 au 27 mai 1994, sous l'égide de la Commission européenne et de la ville d'Aalborg, et organisée par l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (Conseil international pour les initiatives environnementales locales). Le projet de Charte a été élaboré par l'ICLEI, avec l'aide du ministère du développement urbain et des transports du land de Rhénanie Westphalie en Allemagne, et de la Commission européenne (DG-XI et groupe d'experts "environnement urbain").*

*La Charte d'Aalborg a été signée au départ par 80 autorités locales européennes et 253 représentants d'organisations internationales, de gouvernements nationaux, d'instituts scientifiques, consultants et personnes privées. En signant la*

*Charte européenne, les villes se sont engagées à soutenir le programme de l'Action 21 et à élaborer des plans d'action globaux à moyen et à long terme en vue de garantir la durabilité des villes européennes.*

*Le projet de Charte a été discuté par plus de 600 participants dans les 36 ateliers de la conférence d'Aalborg. La plupart de leurs commentaires et suggestions ont été incorporés dans le texte final. Cependant, les rédacteurs de la Charte estiment qu'un bon nombre des propositions doivent être complétées ou précisées, et que la discussion doit nécessairement se poursuivre.*

*Il a donc été proposé de confier ce travail à l'équipe de coordination de la campagne. Une nouvelle version de la Charte sera soumise aux participants lors de la deuxième conférence européenne sur les villes durables, qui aura lieu à Lisbonne, au Portugal, en septembre 1996.*

## **Première partie**

### **Déclaration commune: les villes européennes pour la durabilité**

#### **I.1 Le rôle des villes européennes**

Nous, villes européennes, signataires de la présente charte, déclarons qu'au fil de l'histoire, nous avons connu des empires, des Etats et des régimes et leur avons survécu, que nous avons subsisté comme centres de la vie sociale, supports de nos économies et gardiens de la culture, des héritages et des traditions et qu'avec les familles et les communautés voisines, nous avons été les organisations de base de nos sociétés et de nos Etats, les centres de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, de l'éducation et du pouvoir.

Nous comprenons qu'aujourd'hui notre mode de vie urbain, et en particulier nos structures - répartition du travail et des fonctions, occupation des sols, transports, production industrielle, agriculture, consommation et activités récréatives-

et donc notre niveau de vie, nous rendent essentiellement responsables des nombreux problèmes environnementaux auxquels l'humanité est confrontée. Cela est d'autant plus vrai que 80% de la population européenne vit dans des zones urbaines.

Nous avons pris conscience que les niveaux de consommation des ressources par les pays industrialisés ne peuvent satisfaire l'ensemble de la population actuelle, et encore moins les générations futures, sans détruire le capital naturel.

Nous sommes convaincus qu'une vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables. L'autorité locale est proche des problèmes environnementaux et la plus proche des citoyens; elle partage les responsabilités avec les autorités compétentes à

tous les niveaux, pour le bien-être de l'homme et de la nature. Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales.

## **I.2 La notion et les principes de la durabilité**

Nous, villes, comprenons que le concept de développement durable nous conduit à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. Nous nous efforçons de construire une justice sociale, des économies durables, et un environnement viable. La justice sociale s'appuie nécessairement sur une économie durable et sur l'équité, qui reposent à leur tour sur un environnement viable.

Environnement durable est synonyme de maintien du capital naturel. Il exige que nous ne consommions pas les ressources renouvelables, notamment en énergie et en eau, plus rapidement que la nature ne peut les remplacer, et que nous n'exploitions pas les ressources non renouvelables plus rapidement que les ressources renouvelables durables ne peuvent être remplacées. Environnement durable signifie aussi que la pollution ne doit pas être supérieure à la capacité de l'air, de l'eau et du sol à l'absorber et à la traiter.

En outre, environnement durable suppose le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux suffisants pour protéger durablement la vie humaine, la faune et la flore.

## **I.3 Les plans locaux de durabilité**

Nous, villes, sommes convaincus d'être à la fois les plus grandes entités capables de gérer, en premier lieu, les nombreux déséquilibres qui touchent actuellement les constructions, la société, l'économie, la politique, l'environnement et les ressources naturelles, et les plus petites collectivités à même de résoudre les problèmes d'une manière véritablement intégrée, holistique et durable. Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre chemin de parvenir à la durabilité. Nous devons intégrer les principes de la durabilité à nos politiques urbaines locales.

## **I.4 La durabilité, un processus d'innovation et d'équilibre au plan local**

Nous, villes, reconnaissons que la durabilité n'est ni une vision ni un état immuable, mais un système d'équilibrage novateur au plan local qui touche tous les aspects du processus décisionnel de la collectivité. La durabilité permet un retour d'information permanent sur les activités qui

favorisent l'équilibre de l'écosystème urbain et sur celles qui l'en écartent. En construisant la gestion urbaine autour de l'information ainsi collectée, les villes apparaissent comme des ensembles organisés et les effets de toutes les actions d'envergure deviennent visibles. Un tel processus permet à la ville et à ses habitants de faire des choix réfléchis. Un système de gestion qui repose sur les principes de la durabilité autorise à prendre des décisions qui non seulement représentent les intérêts des parties concernées mais aussi ceux des générations futures.

## **I.5 La négociation comme méthode de résolution des problèmes**

Nous, villes, reconnaissons que nous ne pouvons pas nous permettre de transmettre nos problèmes ni à des communautés plus larges ni aux générations futures. Nous devons donc remédier à nos difficultés ou à nos déséquilibres, soit par nous-mêmes soit avec l'aide d'une plus grande entité régionale ou nationale. Tel est le principe de la négociation dont l'application laissera à chaque ville une grande liberté dans le choix du type d'activités à entreprendre.

## **I.6 L'économie urbaine vers la durabilité**

Nous, villes, comprenons que le facteur limitant de notre développement économique est désormais notre capital naturel, c'est à dire l'atmosphère, le sol, l'eau et les forêts. Nous devons donc investir dans ce capital, en respectant l'ordre de priorité suivant:

1. Investir dans la conservation du capital naturel restant (réserves en eaux souterraines, sols, habitats d'espèces rares);
2. Favoriser la croissance du capital naturel en réduisant notre niveau d'exploitation actuel, par exemple vis-à-vis des énergies non-renouvelables;
3. Soulager les réserves en capital naturel en constituant de nouvelles (par exemple sous forme de parcs récréatifs communaux, pour alléger la pression sur des forêts naturelles);
4. accroître le rendement final des produits (bâtiments énergétiquement rationnels, transports urbains respectueux de l'environnement).

## **I.7 Une justice sociale pour une durabilité urbaine**

Nous, villes, sommes conscientes que les populations démunies sont les plus touchées par les problèmes de l'environnement (bruit, pollution de l'atmosphère par les gaz d'échappement,

insuffisance des équipements, insalubrité des logements, manque d'espaces verts) et les moins aptes à les résoudre. L'inégalité des richesses est à l'origine de comportements insoutenables dont elle rend l'évolution plus difficile. Nous voulons intégrer à la protection de l'environnement les exigences sociales essentielles de la population ainsi que les programmes d'action sanitaire, de l'emploi et du logement. Nous voulons tirer les leçons des premières expériences de modes de vie durables, de manière à pouvoir améliorer la qualité de vie des citoyens plutôt que simplement optimiser la consommation.

Nous nous efforcerons de créer des emplois qui favorisent la viabilité de la communauté, et de réduire ainsi le chômage. Lorsque nous chercherons à attirer ou à créer des emplois, nous évaluerons les conséquences des opportunités en termes de viabilité, de manière à encourager la création d'emplois et de produits viables qui répondent aux principes de la durabilité.

### **I.8 Un aménagement durable du territoire**

Nous, villes, reconnaissons que nos autorités locales doivent mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire appropriées qui comportent une évaluation stratégique des effets de toutes les initiatives sur l'environnement. Nous devons tirer parti des possibilités qu'offrent les plus grandes concentrations urbaines en matière de services publics de transport et d'approvisionnement en énergie, tout en maintenant la dimension humaine du développement. En lançant des programmes de rénovation des centres-villes et en aménageant de nouvelles aires suburbaines, on s'efforcera de combiner différentes fonctions pour réduire les besoins de mobilité. Le concept d'interdépendance régionale équitable doit nous permettre d'équilibrer les flux entre la ville et la campagne et d'empêcher les villes d'exploiter simplement les ressources des zones périphériques.

### **I.9 Une mobilité urbaine durable**

Nous, villes, nous efforcerons d'améliorer notre accessibilité et de maintenir le bien-être social et les modes de vie urbains tout en diminuant le besoin de mobilité. Nous pensons qu'il est indispensable de réduire la mobilité forcée et l'usage inutile des véhicules motorisés. Nous donnerons la priorité aux moyens de transport respectueux de l'environnement (notamment la marche, le vélo et les transports publics) et placerons au centre de nos efforts de planification l'association de ces différents moyens de transport. Les véhicules privés à moteur circulant

en ville doivent avoir progressivement un rôle subsidiaire, à savoir faciliter l'accès aux services publics et maintenir l'activité économique des territoires urbains.

### **I.10 La responsabilité à l'égard du changement climatique mondial**

Nous, villes, comprenons que les menaces que fait peser le réchauffement de la planète sur l'environnement naturel et urbain et sur les générations futures nécessite une volonté affirmée pour stabiliser puis réduire le plus rapidement possible les émissions de gaz à effet de serre. Il est également important de protéger les ressources mondiales en biomasse, telles que les forêts et le phytoplancton, qui jouent un rôle essentiel dans le cycle du carbone de la planète. La baisse des émissions de combustibles fossiles nécessitera des politiques et des initiatives basées sur une parfaite connaissance des bilans énergétiques et des solutions de remplacement. Les seules solutions viables se trouvent dans les sources d'énergie renouvelables.

### **I.11 La prévention de l'intoxication des écosystèmes**

Nous, villes, sommes conscients que les substances toxiques et dangereuses sont de plus en plus présentes dans l'atmosphère, l'eau, le sol et les aliments, et qu'elles deviennent une menace de plus en plus grande pour la santé publique et les écosystèmes. Nous nous emploierons à arrêter la pollution et à la prévenir à la source.

### **I.12 L'autogestion au plan local, condition nécessaire de la durabilité**

Nous, villes, sommes convaincus d'avoir la volonté, la connaissance et les idées nécessaires pour imaginer des modes de vie durables, et pour concevoir et gérer nos collectivités dans la perspective de la durabilité. En tant que représentants démocratiquement élus de nos collectivités locales, nous sommes prêts à assumer la responsabilité de réorganiser nos villes pour assurer la durabilité. Ce sont les droits d'autogestion qui sont conférés aux villes en vertu du principe de subsidiarité qui déterminent leur capacité à relever ce défi. Il est indispensable que les collectivités locales aient des pouvoirs suffisants et un solide ancrage financier.

### **I.13 Les citoyens, protagonistes de la durabilité, et la participation de la collectivité**

Nous, villes, nous engageons, conformément au mandat qui nous a été conféré par l'Action 21, document de base adopté lors du sommet de Rio de Janeiro, à collaborer avec tous les partenaires

de nos collectivités citoyens, entreprises, groupes d'intérêt - lors de la conception de nos plans locaux fondés sur l'Action 21. Nous tenons compte de l'appel du Cinquième Programme d'Action pour l'Environnement de l'Union européenne intitulé "Vers un développement soutenable" incitant à partager les responsabilités de la mise en œuvre du Programme entre tous les partenaires de la collectivité. Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité.

#### **I.14 Les instruments de la gestion urbaine orientée vers la durabilité**

Nous, villes, nous engageons à utiliser les instruments politiques et techniques dont nous disposons pour parvenir à une approche écosystémique de la gestion urbaine. Nous emploierons toute une gamme d'outils – par

exemple, pour la collecte et le traitement des données environnementales et recourrons à la planification environnementale ainsi qu'à des instruments réglementaires et économiques, comme les directives, les impôts et les redevances, et à des mécanismes de sensibilisation comme la participation du public. Nous chercherons à créer de nouveaux systèmes budgétaires qui incitent une gestion de nos ressources naturelles aussi "économe" que celle de notre ressource artificielle, "l'argent".

Nous savons que nos décisions et nos politiques de contrôles, en particulier la surveillance de l'environnement, les audits, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, la comptabilité, les bilans et les rapports doivent s'appuyer sur différents indicateurs, par exemple, la qualité de l'environnement urbain, les flux et les schémas urbains, et plus encore, sur les indicateurs de viabilité des systèmes urbains.

Nous, villes, reconnaissons que des actions positives pour l'environnement ont déjà porté leurs fruits dans de nombreuses villes européennes. Mais si ces actions parviennent à diminuer la pression sur l'environnement, elles ne peuvent pas renverser la tendance. Les villes signataires de la Charte ont pour objectif d'intégrer leurs systèmes d'administration et de gestion des économies urbaines dans une demande de durabilité globale. Dans ce contexte nous sommes invités à concevoir nos stratégies, à les mettre en pratique et à partager nos expériences.

## **Deuxième partie**

### **La Campagne des villes européennes durables**

Nous, villes européennes, signataires de la présente charte, travaillerons ensemble pour la durabilité en tirant les leçons du passé et des succès réalisés au plan local. Nous nous encouragerons mutuellement à concevoir des plans d'action locaux à moyen et à long terme (Actions Locales 21), renforçant ainsi la coopération entre les autorités et intégrant ces initiatives à celles de l'Union européenne en matière d'environnement urbain.

Nous lançons **la Campagne des villes européennes durables** pour encourager et aider les villes à œuvrer en faveur de la durabilité. Le déroulement de la campagne, sera évalué lors de la seconde conférence européenne sur les villes durables qui aura lieu en 1996.

Nous invitons toutes les autorités locales, de quelque niveau qu'elles soient, et tous les

réseaux d'autorités locales à participer à la campagne en adoptant et en signant la présente charte.

Nous invitons tous les grands réseaux d'autorités locales présents en Europe à coordonner la campagne. Un comité de coordination, composé de représentants de ces réseaux, sera créé. Des dispositions seront prévues pour les autorités locales qui ne font pas partie de ces réseaux.

Les principaux objectifs de cette campagne seront les suivants:

- faciliter l'assistance mutuelle entre les villes européennes pour la conception et la mise en œuvre de politiques orientées vers la durabilité;
- collection et diffusion des informations sur les expériences réussies au plan local;
- promouvoir le principe de la durabilité parmi les autres autorités locales;
- trouver des nouveaux signataires pour la charte;
- organiser chaque année le "prix de la ville durable";

- apporter une contribution aux rapports du groupe d'experts "Rapport sur les Villes Durables Européennes"
- aider les décideurs locaux à mettre en œuvre les recommandations et la législation de l'Union européenne;
- publier une lettre d'information sur la campagne.

Ces actions nécessiteront la mise en place d'une coordination de la campagne.

Nous inviterons d'autres organisations à participer activement à cette campagne.

### **Troisième partie**

#### **La participation au processus local de l'Action 21: plans locaux en faveur de la durabilité**

Nous, villes européennes, signataires de la présente charte, nous engageons en participant à la campagne des villes européennes durables à déployer tous nos efforts pour parvenir au sein de nos collectivités à un consensus sur un programme local en réponse à l'Action 21 (Actions Locales 21) d'ici la fin de l'année 1996. Nous remplirons ainsi la tâche définie au chapitre 28 de l'Action 21 adoptée par le sommet de Rio en juin 1992. Grâce à nos initiatives locales, nous contribuerons à la mise en œuvre du Cinquième Programme d'Action pour l'Environnement de l'Union européenne intitulé "Vers un développement soutenable". Les Actions Locales 21 seront définies sur la base de la première partie de la présente charte.

Pour préparer nos plans d'action locaux, nous suggérons de procéder de la manière suivante:

- tenir compte des méthodes de planification et des mécanismes financiers existants, ainsi que des autres plans et programmes;
- identifier systématiquement les problèmes et leurs causes par une vaste consultation du public;
- classer les actions par ordre de priorité, pour traiter les problèmes répertoriés;
- définir le concept de collectivité durable avec la participation de tous les partenaires;
- examiner et évaluer les stratégies alternatives de développement;

- établir un plan local d'action à moyen et à long terme, qui comportera des objectifs mesurables;
- planifier la mise en œuvre du plan, en préparant un calendrier et en précisant les responsabilités attribuées à chacun des partenaires;
- mettre en place des systèmes et des procédures d'évaluation et de compte-rendu sur la mise en œuvre du plan;

Nous devons vérifier si les dispositions prises par nos autorités locales sont satisfaisantes et permettent vraiment la mise en œuvre du processus d'Action Locale 21, et notamment les plans locaux d'action à moyen et à long terme en faveur de la durabilité.

Des efforts seront peut-être nécessaires pour améliorer les capacités d'organisation de nos collectivités, notamment par l'examen des dispositions politiques, des procédures administratives, des méthodes de travail interdisciplinaires, des ressources humaines disponibles et de la coopération entre les différentes autorités, y compris les associations et les réseaux.

*Signée à Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994*

# LE PLAN D'ACTION DE LISBONNE: DE LA CHARTE A LA PRATIQUE



*Document approuvé par les participants à la deuxième conférence européenne sur les villes durables  
Lisbonne, Portugal, le 8 octobre 1996*

## Introduction

*1.000 représentants de pouvoirs locaux et régionaux de toute l'Europe ont participé à la deuxième conférence européenne sur les villes durables organisée du 6 au 8 octobre à Lisbonne (Portugal). Les participants ont été informés de l'évolution du processus Agenda Local 21 dans 35 pays européens et des progrès réalisés depuis la première conférence qui s'était tenue en mai 1994 à Aalborg (Danemark). Ils ont échangé de nombreuses idées et expériences sur les pratiques au niveau local et ont envisagé des possibilités de collaboration avec d'autres entités européennes sur des projets communs. Ils ont identifié les besoins des autorités locales participant au processus Agenda Local 21 et ont participé à la mise en forme de la phase suivante de la Campagne.*

*La Campagne des villes européennes durables a été lancée à la conférence d'Aalborg par 80 municipalités européennes signataires de la Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) rejointes depuis lors par 250 pouvoirs locaux et régionaux. En signant la Charte, les municipalités s'engageaient à s'impliquer dans le processus visant à aboutir à un consensus au sein de leurs communautés locales sur un plan d'action à long terme pour atteindre un développement durable (Agenda Local 21).*

*La phase initiale de deux ans de la Campagne devait à l'origine servir à diffuser le concept de durabilité locale en promouvant la Charte d'Aalborg, en incitant d'autres autorités locales à signer la Charte et à participer à la Campagne, tout en faisant des recommandations sur le*

*processus Agenda Local 21. La phase suivante, lancée à la conférence de Lisbonne, s'attachera à appliquer les principes définis dans la Charte, à lancer le processus Local Agenda 21 ainsi qu'à réaliser le plan de durabilité locale. En s'engageant dans cette phase, les autorités locales européennes contribueront non seulement à la réalisation de l'Agenda 21 (Rio 1992), mais également à celle de l'Agenda Habitat (Istanbul 1996).*

*Les participants à la conférence de Lisbonne ont approuvé le document intitulé «De la Charte à la pratique». Ce document se base sur les expériences vécues au niveau local telles que rapportées et discutées au sein des 26 groupes de travail de la conférence et prend en considération les recommandations et les principes repris dans la charte Aalborg, le « Guide pas à pas » du Comité de direction des pouvoirs locaux britanniques, du Rapport sur le développement durable des villes du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Environnement urbain, et le Guide de planification de l'Agenda Local 21 du Conseil international pour les Initiatives environnementales locales.*

*En s'engageant dans la deuxième phase de la campagne des villes européennes durables, les participants à cette première conférence européenne de pouvoirs locaux - conférence suivant la Conférence Habitat II (Istanbul, juin 1996) - souhaitent contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda Habitat.*



## **Préparer les pouvoirs locaux au processus de l'Agenda Local 21**

**1. Nous pensons que l'adoption de la Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) est l'un des meilleurs points de départ pour entamer un processus Agenda Local 21**

Pour s'engager dans un processus Agenda Local 21, nous aurons besoin d'une véritable détermination politique. Nous choisirons un groupe de personnes motivées pour mener l'initiative. Nous utiliserons comme références des idées, des concepts et des mandats tels que l'Agenda 21, le *Cinquième programme d'action environnemental de l'Union européenne*, la Charte d'Aalborg ou la Conférence Habitat II. Nous établirons un programme de travail et un calendrier du processus et nous définirons les différentes phases en leur assignant des objectifs clairs. En signant la Charte d'Aalborg, nous participerons à la Campagne des villes européennes durables et nous *envisagerons une adhésion* à tout regroupement d'autorités locales capable de fournir les meilleurs conseils et supports pratiques sur la gestion de l'environnement et la durabilité.

**2. Nous pensons que les autorités locales devraient être les principaux moteurs du processus Agenda Local 21**

Notre pouvoir local devrait abandonner son attitude souveraine et servir plutôt de promoteur, c'est-à-dire insuffler le dynamisme nécessaire tant qu'il n'est pas apporté par d'autres acteurs, prévoir le personnel et le budget nécessaires, recourir à un médiateur professionnel et guider le processus sans le dominer.

**3. Nous pensons que le processus Agenda Local 21 nécessite l'implication de l'ensemble des autorités locales, tant au niveau rural que sur le plan urbain**

Il est important de créer un réseau interne pour s'assurer le concours du Conseil et de l'administration locale, des élus et des fonctionnaires et de tous les départements à tous les niveaux de responsabilité. Il est également essentiel d'obtenir le soutien du premier magistrat local et d'initier élus et fonctionnaires aux concepts de durabilité. Une approche interdisciplinaire est indispensable, car le développement durable au niveau local dépend du développement durable de l'environnement social, économique et écologique.

## **Elaborer des stratégies pour s'assurer la participation de la communauté locale**

**4. Nous entamerons une consultation qui débouchera sur une collaboration avec les divers secteurs de notre communauté pour créer une synergie par le biais de la coopération**

Non seulement l'Agenda 21 (Rio 92) impose d'atteindre un consensus entre tous les secteurs et tous les acteurs de la communauté sur un Agenda Local 21, mais donne également au plan d'action à long terme la force nécessaire pour assurer son succès. Nous conseillons de créer un groupe de dépositaires (Forum de l'Agenda Local 21). Nous créerons des partenariats pour des projets précis

avec des objectifs clairs. Autour de ces projets, nous constituerons des groupes de travail, des conseils spéciaux, des comités consultatifs ou encore des tables rondes. Nous dessinerons les grandes lignes du processus et nous chercherons un consensus sur la procédure, les étapes du processus et les objectifs. Nous guiderons les participants au travers du processus avec beaucoup de tact, mais dans un but précis. Nous définirons explicitement les intérêts particuliers de chaque partie et nous maintiendrons le dialogue avec elles afin d'établir une relation de confiance par la franchise et la transparence.

## L'approche et la planification de l'Agenda Local 21

### **5. Nous tenterons de mettre de l'ordre dans nos propres affaires en appliquant le principe de la négociation externe**

Notre communauté *ne devrait pas* reporter ses problèmes, ni dans l'espace ni dans le temps. L'éthique d'un développement durable demande que l'on respecte le principe de la négociation externe afin d'arriver à un équilibre entre l'offre et la demande locale dans notre ville et, dans le cas où cela n'est pas possible, de mener des négociations avec notre région, notre pays ou notre continent pour analyser les perspectives, les charges et les responsabilités respectives. Nous identifierons toutes les possibilités dont la communauté dispose pour stopper ou réduire les problèmes de report des problèmes et nous vérifierons si les conditions pour se décharger sur l'environnement extérieur et les générations futures sont équitables. Nous réaliserons des audits de notre municipalité dans le domaine social, économique et écologique pour en connaître l'impact sur l'environnement et sur les générations futures. D'autre part, nous établirons un rapport des résultats.

### **6. Nous élaborerons systématiquement un plan d'action pour passer de l'analyse à la pratique**

L'Agenda Local 21 est un processus de participation qui requiert une procédure progressive systématique. D'abord, le Forum Agenda Local 21 discutera et conviendra d'une philosophie et d'une vision que le Conseil adoptera *après consultation publique*. Nous identifierons les problèmes, les causes et les effets; nous inviterons le Conseil à définir des objectifs, nous classerons les problèmes par ordre de priorité au moyen de la méthodologie d'évaluation de l'impact; nous définirons les possibilités d'action et nous fixerons des objectifs; nous établirons des programmes pour essayer d'atteindre nos objectifs et nous passerons des programmes aux plans d'action; nous mettrons le plan en œuvre et nous suivrons ses évolutions; nous évaluerons les résultats et nous en tirerons les enseignements nécessaires pour la suite du processus.

## **Les outils de gestion de la durabilité**

### **7. Nous intégrerons le développement de l'environnement au développement social et économique pour améliorer la santé publique et la qualité de vie de nos citoyens**

La stabilité et l'équité sociales doivent reposer sur une *économie durable*, où l'économie se fonde sur les capacités de la nature, c'est-à-dire sur la durabilité de l'environnement. La planification d'un développement durable nécessite l'intégration des aspects écologiques aux aspects sociaux et économiques. Par conséquent, elle exige une approche pluridisciplinaire de planification et d'application. Nous coordonnerons la planification écologique avec celle d'autres secteurs, en particulier le social et l'économique; nous lancerons une procédure d'estimation de l'impact sur la durabilité dans les procédures de négociation qui visent à autoriser l'implantation de nouvelles activités commerciales et industrielles; et nous encouragerons l'application de la gestion de l'environnement et des programmes d'audit (EMAS) par les entreprises locales.

### **8. Nous utiliserons des outils performants pour la gestion de la durabilité**

Nous gérerons notre pouvoir local de manière durable en appliquant une large gamme de méthodes et d'outils pour la gestion de l'environnement, de l'économie, du social et de la santé. Nous nous aiderons des indicateurs de durabilité pour décrire la situation actuelle et mesurer le développement; nous introduirons l'application de la gestion de l'environnement et des programmes d'audit, les prévisions relatives à l'environnement ainsi que d'autres méthodes d'équilibrage écologique; nous utiliserons les méthodes d'estimation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique de l'environnement et enfin, nous nous en servirons également pour évaluer les impacts sociaux, économiques ainsi que les conséquences en termes de santé publique.

## Sensibilisation et éducation

**9. Nous élaborerons des programmes destinés à sensibiliser les citoyens, les groupes d'intérêts ainsi que les hommes politiques et les fonctionnaires locaux à la problématique du développement durable.**

La sensibilisation et l'éducation sont essentielles pour comprendre parfaitement les liens existants entre les aspects sociaux, économiques et écologiques. Il est nécessaire de recourir à des professionnels pour la formation des

fonctionnaires aux possibilités d'action, aux pratiques correctes et aux méthodes et outils de gestion. Nous organiserons des activités de sensibilisation à l'intention de tous les groupes de la communauté locale et nous mettrons sur pied des programmes d'éducation et de formation dans les jardins d'enfants, les écoles, les universités et les instituts de formation professionnelle pour adultes.

## Les partenariats et la coopération entre les autorités

**10. Nous nous renforcerons grâce à des alliances avec d'autres autorités : les associations, les réseaux et les campagnes**

Nous formerons des associations avec les municipalités avoisinantes pour résoudre les problèmes de déséquilibre selon le principe de négociation externe. Nous nous assurerons la participation des niveaux gouvernementaux ou administratifs, l'un plus élevé que l'autre, dans toutes les initiatives et dans tous les programmes. Nous tirerons du dynamisme acquis et des encouragements que nous recevrons en rejoignant les réseaux locaux et les campagnes Agenda Local 21.

**11. Nous créerons des alliances Nord-Sud et Est-Ouest pour le développement durable**

Etant donné que les villes ne sont pas des îles, la durabilité au niveau local passe inévitablement par le souci manifesté pour les impacts de l'utilisation de nos ressources locales, de nos émissions et de notre report des impacts. Nous assumerons la

responsabilité des impacts négatifs de nos actions sur l'environnement mondial et nous coopérerons avec les autorités locales dans les pays en voie de développement. Nous envisagerons les possibilités de jumelage dans le domaine de l'environnement ou toute autre forme de coopération internationale au niveau local; nous élaborerons des programmes d'aide bilatéraux et nous étudierons les possibilités de mesures conjointes pour protéger le climat, l'eau, le sol et préserver la biodiversité.

**12. Nous travaillerons de concert avec la Campagne des villes européennes durables**

Avec la conférence de Lisbonne d'octobre 1996, la Campagne des villes européennes durables est entrée dans sa deuxième phase, «De la Charte à la pratique». Nous continuerons à mener nos processus Agenda Local 21 de concert avec d'autres pouvoirs locaux européens. Nous demanderons aux associations et aux réseaux de pouvoirs locaux de continuer à proposer leur assistance pratique, leurs conseils et leurs formations.



# L'APPEL DE HANOVRE LANCÉ PAR LES MAIRES EUROPEENS A L'AUBE DU XXI<sup>E</sup> SIECLE

## A. Préambule

Nous, 250 maires de 36 Etats européens et de régions voisines, nous sommes rassemblés du 9 au 12 février 2000 à la Conférence 2000 de Hanovre (la Troisième conférence européenne des villes durables) pour faire le point sur les progrès réalisés en matière de durabilité dans nos villes et communes et pour s'accorder sur la manière dont nous devons orienter nos efforts à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par la signature de la Charte des villes européennes sur la voie du développement durable (Charte de Aalborg), nous nous sommes engagés à ce que nos communes participent à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux ou à d'autres mesures de développement durable. En outre, nous avons adhéré à la Campagne des villes européennes durables coordonnée jusqu'à présent par le Conseil des communes et régions d'Europe (RGRE), Eurocities, le réseau Villes Saines de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et la Fédération

des cités unies (FCMU) ainsi qu'en coopération avec la Commission européenne et son groupe d'experts en environnement urbain.

650 administrations municipales, locales et régionales, de 32 pays européens se sont engagées en signant la Charte de Aalborg à adopter des mesures pour le développement local durable et à mener la Campagne. Plus de 130 millions d'Européens y prennent ainsi part.

Nous avons adopté le plan d'action de Lisbonne comme document directeur et avons exprimé le besoin d'agir dans les déclarations de Turku, Sofia, Séville et de La Haye. Les progrès réalisés depuis le début de la Campagne sont considérables et ont conduit à de nombreux changements positifs dans nos villes et communes. Nos succès incitent à lancer d'autres actions afin de relever les multiples défis qui se posent encore à nous.

## B. Principes et valeurs pour l'action locale vers la durabilité

B.1 Nous sommes tous responsables du bien-être des générations présentes et futures. C'est pour cette raison que nous agissons pour plus d'équité et de justice sociales et que nous combattons la pauvreté et l'exclusion sociale pour créer un environnement sain et vivable. Nous estimons et respectons les différences de culture, de sexe, de religion, de race et d'âge car elles contribuent à enrichir le tissu social de nos villes.

B.2 Nous croyons que l'économie, en tant que mécanisme humain transformateur des ressources naturelles en biens et services satisfaisant les besoins de l'homme et de la société, doit devenir socialement équitable et écologiquement efficace. En outre, elle doit permettre d'éviter un gaspillage inutile de ressources non renouvelables.

B.3 Nous acceptons de d'assumer collectivement la responsabilité du développement durable. Nous voulons intégrer les citoyens et travailler en partenariat avec tous les représentants du gouvernement et les groupes locaux d'intérêts, y compris les organisations non-gouvernementales (ONG), afin de réaliser notre vision globale de façon intégrée et holistique.

B.4 Nous sommes convaincus que la paix dans le monde constitue une condition sine qua non à la durabilité de la société.

## **C. Le rôle prépondérant des maires européens**

C.1 Nous, maires européens, nous sommes engagés à agir localement en assumant une responsabilité globale. Nous voulons être visionnaires dans notre rôle de gestionnaire, courageux face aux défis à relever et responsables de nos actions. C'est seulement de cette façon que nous pourrions gérer les changements qui surviendront à une allure sans précédent. En ce qui concerne les chances, les obstacles et les défis que nous avons définis dans l'annexe de cet Appel, nous avons convenu de prendre les engagements suivants.

C.2 Nous soutenons l'intégration européenne afin d'obtenir sa cohésion sociale et économique tout en maintenant ses normes sociales et environnementales. Cela constitue une condition indispensable à la durabilité des communautés et la paix des sociétés. Pour cette raison, nous approuvons l'élargissement de l'Union européenne et la politique de partenariat entre les pays méditerranéens et européens.

C.3 Nous sommes prêts à relever de grands défis: pauvreté et chômage, mauvaises conditions d'habitation et de travail, pollution de l'air, nuisances sonores et paralysie totale de la circulation, dévalorisation des terres et des écosystèmes, mauvaise gestion de l'eau. Nous connaissons le double défi auquel les villes et les communes des pays d'Europe centrale et de l'Est doivent faire face parce qu'elles ont en outre des problèmes hérités du passé à surmonter. Nous devons éviter de choisir en aveugle des modèles séduisants mais non durables. L'accès inégal aux ressources et au pouvoir durant la phase de transition a accru les disparités au sein des sociétés.

C.4 Parallèlement, nous nous sentons responsables vis-à-vis de nos homologues du Sud. Nous voulons renforcer la coopération décentralisée avec les villes situées dans les pays en voie de développement et particulièrement dans le bassin méditerranéen.

C.5 Nous voulons mener une politique locale qui réduit les «empreintes écologiques» de notre communauté. Nous ne voulons pas que notre niveau de vie repose sur l'exploitation des hommes et de la nature dans d'autres régions. Nous devons évaluer toutes les mesures prises par notre administration locale à l'encontre de notre objectif afin de ne pas causer de torts ni transmettre de fardeaux aux générations futures.

C.6 La planification urbaine intégrée, le développement dense des villes, la réhabilitation des espaces urbains et industriels défavorisés, l'utilisation réduite et plus efficace des terres et d'autres ressources naturelles, le transport public régional et l'exploitation des ressources énergétiques, ainsi que le combat contre l'exclusion sociale, le chômage et la pauvreté, sont les champs clés d'application d'une gestion urbaine sur la voie d'une durabilité locale que nous avons identifiés et que nous sommes prêts à mettre en œuvre.

C.7 Parmi les perspectives offertes par les nouvelles technologies et les concepts innovateurs, nous devons rechercher des services capables d'optimiser nos villes sur le plan écologique. Nous devons prendre conscience de notre pouvoir d'achat sur le marché et l'employer pour développer directement des solutions judicieuses sur le plan social et environnemental.

C.8 Nous nous engageons à introduire des indicateurs de durabilité locale qui nous permettront de fixer nos objectifs, de surveiller les progrès réalisés et de rendre compte des réussites. Un ensemble d'indicateurs communs européens à usage libre pourrait fournir un instrument de comparaison pour étudier les changements en cours à travers l'Europe en ce qui concerne l'avance de la durabilité.

C.9 Nous nous engageons à créer et à développer des réseaux régionaux afin de promouvoir le développement durable.

C.10 Nous essaierons d'aider les villes et communes confrontées à des circonstances particulières, telles que des catastrophes naturelles et les conséquences des guerres.

C.11 Nous, maires européens, sommes prêts à relever les défis posés par le développement durable et considérons la ville comme une entité compétente abordant les problèmes d'une manière intégrée. Pour cette raison, les

administrations locales ont besoin d'être renforcées dans de nombreux pays et de disposer de responsabilités et de pouvoirs adéquats ainsi que de sources de revenus suffisantes. En retour, elles doivent adopter de nouveaux modèles de gestion et de travail en utilisant des méthodes démocratiques, transparentes et de participation, et combattre toute forme de corruption.

## D. Notre appel

### D.1 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons la communauté internationale à :

- (a) renforcer son soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 21 (document directeur du Sommet de la Terre de Rio en 1992) et de l'Agenda Habitat (document directeur de la seconde Conférence des Nations unies sur les établissements humains qui s'est tenue à Istanbul en 1997) dans les pays qui ne se sont pas encore engagés sur la voie du développement durable,
- (b) stopper le dumping de la main d'œuvre et de l'environnement en incorporant les normes sociales et environnementales dans les accords internationaux et multilatéraux sur le commerce et, de cette façon, contribuer à diminuer la pauvreté,
- (c) supprimer les dettes par des programmes de remise,
- (d) encourager, et non empêcher, l'autonomie des administrations locales et à soutenir le développement de politiques locales environnementales avec des accords multilatéraux,
- (e) pourvoir les institutions financières internationales aidant le développement durable des fonds suffisants, en particulier à établir un fonds de développement urbain durable au sein de l'Aide globale environnementale.

### D.2 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les institutions européennes et en particulier le Parlement, le Conseil et la Commission à :

- (a) donner la plus haute priorité au développement local durable, base pour une société européenne durable, et à endosser une claire responsabilité sur des questions de développement urbain durable au sein de la Commission européenne,
- (b) donner priorité à l'adoption du programme cadre pour le soutien de la Campagne des villes européennes durables, à attribuer un budget plus important que celui proposé par la Commission et à le rendre accessible à un plus grand nombre de pays des régions voisines,
- (c) incorporer de manière durable des aspects sociaux et environnementaux dans les stratégies du marché européen, la législation

correspondante, les programmes et les plans de financement,

- (d) encourager et assurer l'autogestion locale dans tous les pays européens et à respecter le principe de subsidiarité dans toutes les actions de la Communauté européenne,
- (e) développer en commun avec les associations et les réseaux d'administrations locales une culture de partenariat entre, d'une part, la Commission européenne et, d'autre part, les autorités locales et leurs associations, ce qui correspond au principe de subsidiarité,
- (f) accorder des subventions et des allocations, en particulier sous forme de fonds structureux, à des autorités locales et régionales, à la condition que celles-ci remplissent les critères de la durabilité,
- (g) soutenir avec plus d'efficacité les efforts fournis par les autorités locales de l'Europe centrale et de l'Est et les pays du bassin méditerranéen hors Union européenne pour s'adapter à la législation de l'Union européenne, et à les encourager en récompensant les initiatives, créations, innovations et les progrès substantiels d'adaptation,
- (h) coopérer avec les administrations locales, régionales/fédérales et nationales afin d'établir une solide structure de gestion pour une durabilité environnementale à tous les niveaux,
- (i) devenir partenaire et soutenir la Campagne des villes européennes durables coordonnée en commun par des associations et des réseaux d'autorités locales ainsi qu'avec le concours de la Commission européenne et de son groupe d'experts en environnement urbain,
- (j) introduire une taxe sur l'énergie – et à suspendre les subventions pour le trafic aérien – comme un instrument clé pour interioriser les coûts sociaux et environnementaux de la consommation énergétique et encourager l'exploitation des énergies durables,
- (k) soutenir la coopération internationale, communale et régionale en matière de durabilité et l'échange de procédés essentiels (au développement durable),
- (l) soutenir une campagne publicitaire de grande envergure dans les médias sur la durabilité en

coopération avec tous les groupes d'intérêts importants,

- (m) soutenir au niveau local les efforts pour s'adapter à la législation européenne et l'appliquer, étant donné qu'elle a d'importantes répercussions sur le développement durable des villes et des communes.

### **D.3 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les gouvernements nationaux à:**

- (a) préparer le cadre politique nécessaire afin de soutenir un développement local durable et, en particulier, à appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de l'Agenda Habitat dans des pays qui ne se sont pas encore engagés sur la voie du développement durable,
- (b) soutenir des campagnes nationales pour le développement durable et l'Agenda 21 local,
- (c) accorder des subventions et des allocations, en particulier dans les domaines du développement et du renouvellement urbains, ainsi que du transport, à des administrations locales et régionales, à la condition qu'elles remplissent les critères de la durabilité,
- (d) convenir d'une taxe sur l'énergie à l'échelle européenne, excepté pour les énergies renouvelables et les centrales thermiques et électriques combinées,
- (e) reconnaître les villes et les régions comme des partenaires précieux pour la mise en place de projets internationaux de développement visant la durabilité.

### **D.4 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les autres maires de nos régions à:**

- (a) signer la Charte des villes européennes sur la voie du développement durable (Charte de Aalborg) et à adhérer ainsi à la Campagne des villes européennes durables,
- (b) participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures sanitaires et de plans de développement durable (Agenda 21 local) en prenant, entre autres, le plan d'action de Lisbonne comme document directeur,
- (c) soutenir cet *Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*,
- (d) assumer la responsabilité et rendre compte au niveau local de l'utilisation de ressources naturelles et de la qualité de l'environnement, ainsi qu'à introduire des systèmes de management pour la durabilité locale et les

résultats écologiques, tels que la budgétisation environnementale et EMAS (système d'audit et de management environnemental),

- (e) donner l'exemple chez eux en appliquant une politique d'achats « verts », qu'il s'agisse de biens ou de services.

### **D.5 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons d'autres groupes d'intérêts impliqués dans l'Agenda 21 local à:**

- (a) soutenir la Campagne des villes européennes durables ainsi que les associations et les réseaux la coordonnant,
- (b) participer à des projets durables locaux et à la Campagne,
- (c) inciter leur ville, commune ou district à adhérer à la Campagne, dans la mesure où ils n'ont pas encore signé la Charte de Aalborg,
- (d) transmettre, si ces groupes d'intérêts sont des instituts de recherche et de formation, les connaissances nécessaires et les méthodes à utiliser à tous les participants à l'Agenda 21 local.

### **D.6 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les dirigeants et décideurs des milieux économique et financier à:**

- (a) comprendre que les perspectives d'un bénéfice croissant et la valeur des actions peuvent être sérieusement compromises si le développement durable des villes et le bien-être des citoyens en tant que consommateurs ne sont pas assurés,
- (b) participer activement à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux et à contribuer ainsi au développement de communautés durables,
- (c) intégrer dans leurs stratégies d'entreprise des aspects ayant trait à l'environnement, la santé, la sécurité et aux risques,
- (d) s'engager pour des biens et des services durables sur le marché en croissance et profiter de la chance d'être le premier dans ce domaine.

*Hanovre, le 11 février 2000*



# ANNEXE: Nos réflexions

## 1. Chances

- (a) L'intégration européenne, en particulier l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et de l'Est, et la politique de l'UE dans le bassin méditerranéen présentent de grandes chances pour les villes européennes. Elles leur permettront d'améliorer leur compétitivité et de devenir plus durables et attractives en les contraignant à redéfinir leur rôle au sein d'une Europe plus large, à adapter petit à petit leur législation à celle de l'Union européenne et à prendre conscience de leur caractère multiculturel.
- (b) L'intégration à l'échelle nationale et européenne des thèmes environnementaux dans les domaines politiques constitue un objectif important, comme il le fut reconnu dans les conclusions du Conseil de l'Europe de Cardiff en 1998 et d'Helsinki en 1999. Il faut s'assurer que cette intégration devienne réalité également au niveau local.
- (c) La proposition faite par la Commission européenne de créer un cadre communautaire pour une coopération ayant pour but de promouvoir le développement urbain durable (COM [1999] 557) établit une excellente base pour un soutien suivi par la Commission de la Campagne européenne des villes durables. Celle-ci devrait continuer à être coordonnée par des associations d'autorités locales et des réseaux en coopération et en partenariat avec la Commission.
- (d) Dans une économie traversée par les deux courants de la globalisation et de la localisation, les villes doivent renforcer leur influence sur la micro-économie afin qu'elles intègrent des mécanismes de développement durable dans leurs concepts. Les villes devront davantage réfléchir aux répercussions globales d'actions locales.
- (e) La quantité sans précédent de connaissances, de capacités à innover et de nouvelles technologies peut représenter une chance pour les villes, centre d'innovations et de solutions.
- (f) Malgré ses malheureuses conséquences, le manque de ressources pécuniaires peut être considéré comme une chance pour redéfinir les priorités et améliorer le rendement.

## 2. Obstacles

- (a) Nous sommes prêts à relever les défis en profitant des perspectives qui s'ouvrent. Cependant, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de remédier à un certain nombre de conditions générales défavorables que nous considérons comme des obstacles. Dans certains pays européens, les administrations communales sont faibles et ne détiennent pas suffisamment de pouvoir. Des responsabilités leur sont déléguées alors qu'elles sont dépourvues des moyens nécessaires pour les assumer convenablement.
- (b) Le marché intérieur a été réalisé sans que les prix fixés reflètent les coûts réels, y compris les coûts sociaux et environnementaux. Le système pervers des subventions incite à des comportements abusifs.
- (c) Le progrès et le succès sont toujours mesurés en termes de croissance économique plutôt qu'en termes de durabilité.
- (d) Les marchés financiers gouvernant le flux et l'investissement des capitaux ne sont soumis à aucun contrôle démocratique.

## 3. Défis

- (a) Les citoyens attendent de la municipalité qu'elle leur fournisse les conditions de vie essentielles et des services de base, tels qu'un environnement viable, un air pur, l'approvisionnement en eau, la collecte et le traitement des déchets et des eaux usées, les transports publics régionaux, le logement, les services médicaux et l'éducation.
- (b) Nous, maires européens, reconnaissons que, malgré tous les efforts entrepris pour améliorer l'environnement, la plupart des tendances environnementales globales et européennes ont pris un tournant inquiétant. Tandis que le changement climatique, la désertification, le manque de ressources en eau et la diminution de la biodiversité ont et continueront à avoir des impacts dans le monde entier. Nombreuses sont les causes de cette détérioration de la situation, parmi elles la pollution de l'air et sonore ainsi que les embouteillages qui sont causés par les citoyens des villes et qui les affectent dans leur vie quotidienne.

- (c) De la même manière, nous considérons que les tendances économiques posent des défis majeurs à nos villes: la globalisation de l'économie, qui rend le pouvoir financier plus important que le pouvoir politique, réduit l'influence que les citoyens peuvent exercer sur leurs conditions de vie par l'intermédiaire de parlements locaux, nationaux et européens.
- (d) Les tendances sociales, conséquences du tournant économique et technologique, posent de graves problèmes: la population vieillissante, la pauvreté chronique et la hausse du chômage s'opposent à une société de plus en plus dominée par la consommation. Pareilles circonstances pourraient accroître les inégalités entre les possédants et les démunis, les éviter constituera un des formidables défis posés aux villes sur la voie du développement durable.
- (e) La rapidité sans précédent du développement technologique et les prompts changements occasionnés par l'innovation des technologies de l'information modifieront fortement la manière de vivre des citoyens et la façon dont la ville s'autogère et dont les citoyens s'identifient avec elle.
- (f) Nous ne pouvons ignorer le fait que le niveau de vie en Europe repose en partie sur l'exploitation des défavorisés. L'exploitation d'une main d'œuvre bon marché et de la nature dans les pays en voie de développement doit être un thème central pour toutes les villes européennes qui doivent réduire leurs «empreintes écologiques», c'est-à-dire leur demande de ressources provenant d'autres parties du monde.
- (g) Les économies en décomposition, la dévaluation des ressources nationales, la persécution politique, les guerres et les conflits civils entraînent une migration vers les villes européennes qui doivent fournir des services et une infrastructure à leurs populations croissantes afin de permettre leur intégration sociale.